

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Discours de M. Poincaré

La politique de l'abstention. — Les Députés sans virilité. — L'Education de la volonté.

Ce n'est point de « l'Affaire » que je veux parler. J'ose dire d'ailleurs qu'il y a un certain mérite pour moi, à fuir l'obsédante image du droit méconnu, à garder ici le silence dans ce conflit aigu où s'exaspèrent la vérité et le mensonge. Qu'il me soit permis seulement de constater que jamais on ne vit mieux, qu'en ces derniers mois, s'affirmer la lâcheté parlementaire. Il n'est pas inutile, semble-t-il, d'en montrer quelques vilains aspects, propres à édifier et par suite à épurer le suffrage universel.

Le récent discours de M. Poincaré a fait grand bruit parce qu'il était inattendu. Certes, il n'apportait point la lumière décisive ; mais des faits, jusqu'à ce jour, niés avec violence, empruntaient une singulière autorité à l'affirmation d'un homme, mêlé au gouvernement des affaires publiques pendant le célèbre procès de 1894.

Je ne veux point m'occuper du fond même de ce discours, que vous avez lu sans doute, et qui se passe fort bien de commentaires. J'observe simplement que le courage est venu très tard à M. Poincaré. « J'ai voulu libérer ma conscience » a-t-il dit. Rien de mieux. Tout de même sommes-nous autorisés à penser qu'elle n'est point d'un excessif scrupule, cette conscience qui, pendant deux années, supporte sans révolte le poids d'un secret important. M. Poincaré détient une parcelle de vérité : il peut dissiper des préventions, amoindrir l'erreur, et il se tait ! D'une prudence avisée, il regarde avec un parfait détachement l'horrible drame qui se joue devant lui, et dont il ne sent pas la douloureuse humanité. Et il viendrait aujourd'hui nous parler de sa conscience ! Une conscience qui si aisément demeure muette, deux longues années durant, n'a pas de ces brusques réveils ; et M. Poincaré ne peut accuser que lui-même si des malveillants demandent : « A quel intérêt a-t-il obéi ? »

Pure calomnie, j'y consens. Quoi qu'on ait pu dire, il n'est sans doute pas vrai que M. Poincaré ait consulté, avant de parler, sa fortune d'avocat.... A mon sens, il a été victime de sa lâcheté parlementaire. Chez quelques-uns de nos modernes politiciens, chez les Poincaré et les Barthou, le cœur ne vaut pas l'intelligence. Occupés d'intrigues de couloirs, des moyens de parvenir, ils s'évertuent à se donner une physionomie neutre et sans âge, à vieillir leur jeunesse, à éteindre parfois en eux toute passion généreuse. Rien à leurs yeux ne justifie un geste excessif, qui pourrait compromettre leur réputation de gravité. Ce qui domine vite leurs premières convictions, c'est le désir de ménager leur situation politique, d'obtenir des faveurs, de s'asseoir enfin sur le banc des ministres, qui parfois devrait être le banc des accusés. Oui certes, quand, les passions éteintes, on écrit l'histoire de ces derniers événements, on demandera un compte sévère aux Poincaré et aux Barthou d'avoir subor-

donné la vérité à l'ambition, la conscience à l'intérêt particulier du moment.

Cette lâcheté parlementaire s'affirme d'ailleurs de cent façons diverses. Une de ses formes les plus commodes et les plus méprisables c'est l'abstention systématique dans tous les votes intéressant le pays. L'abstention est le refuge de tous les députés incapables qui, par une singulière inconscience, témoignent ainsi de leur impuissance à raisonner et à comprendre. Ne leur parlez pas de principes. Ils conviendront volontiers qu'il en faut dans les professions de foi d'un candidat. Mais un député doit vite se débarrasser de ce fardeau encombrant et suranné, le déposer dans un coin jusqu'aux élections nouvelles. Le manuel du parfait député ne contient qu'un seul précepte : songer aux petits intérêts particuliers, et ménager les électeurs.

Voyez dans le Parlement la plupart de ceux que, par un singulier euphémisme, on appelle des honorables !... Ils s'inquiètent surtout de... démêler vers quel orient tourne la girouette parlementaire. Dépourvus de tout idéal, estimant que l'abstention est la suprême habileté, ils trouvent dans l'abstention le port commode qui abrite la veulerie de leur conscience. — On sent bien que les exemples ne me manqueraient point, et plus d'un lecteur dira sans doute tout haut des noms que je murmure tout bas. Mais je laisse de côté toute personnalité, et j'envisage à un point de vue général la lâcheté parlementaire. Et je dis : un député, qui de parti pris, s'abstient de prendre part aux votes, trahit la confiance des électeurs, de ceux qui lui ont délégué leur autorité, qui en ont fait « quelque chose ». Qu'un homme soit dépourvu de virilité physique, c'est un malheur sans gravité pour cet homme seul. Mais qu'un ambitieux privé de toute virilité morale, aspire et arrive à nous représenter, voilà qui constitue pour nous une humiliation et un danger...

Il y a quelques jours, M. Buisson dans une magnifique leçon, enseignait à une jeunesse enthousiaste et virile ce que doit être l'Education de la volonté. Ne pensez-vous pas avec moi que nos « honorables » gagneraient à écouter, au moins une fois par semaine, les conseils éloquentes et nécessaires de M. Buisson ?

Ce cours à l'usage des députés, ne grèverait pas lourdement le budget, et vaudrait mieux, après tout, que les déjeuners parlementaires de M. Deschanel.

Aug. MONTFORT.

L'affaire Dreyfus

Le début de « l'Affaire »

M. Cornély raconte, dans le *Matin*, comment les choses se sont passées au conseil des ministres de 1894, version qui vient confirmer les déclarations de MM. Poincaré et Barthou :

Un jour, à la fin d'un conseil des ministres, le général Mercier prit un air contristé pour dire à ses collègues que l'on avait constaté des fuites au ministère de la guerre, que les soupçons s'étaient portés sur un officier juif, et qu'ils avaient pris assez de corps pour que le ministre de la guerre, ordonnât une enquête, l'arrestation de

l'officier soupçonné et son incarcération au Cherche-Midi.

Les ministres d'alors, qui étaient des hommes politiques avisés, firent remarquer au général la gravité de l'aventure, et le danger qu'il y avait à fournir un aliment à l'agitation antisémite si l'on n'était pas sûr et archi-sûr de la culpabilité de l'officier il ne s'agissait pas seulement, disaient-ils, de croire à cette culpabilité ; il s'agissait de la démontrer à soi-même et aux autres, et surtout il ne fallait rien précipiter.

Bref les ministres — et la suite a prouvé qu'ils avaient raison dans leurs pressentiments — montrèrent très peu d'enthousiasme pour le drame en préparation.

Le général Mercier entra au ministère un peu troublé et fit part à ses collaborateurs des scrupules de ses collègues. Aussitôt l'un d'eux qui a joué un grand rôle dans toute l'affaire et qui, au vu et au su de tout le ministère, passait le plus clair de son temps enfermé dans une chambre du dernier étage, occupé à écrire des articles pour une feuille du matin, qu'il est inutile de nommer, se rendit dans un journal antisémite et y rédigea un article posant des questions, racontant qu'un officier juif était enfermé au Cherche-Midi.

C'est ainsi qu'a commencé l'affaire Dreyfus. C'est pourquoi M. Poincaré avait parfaitement raison lorsqu'il a déclaré, l'autre jour, que le conseil des ministres de 1894 était étranger à l'affaire et n'en avait pas su davantage que le public. Lorsqu'il la connut, il était trop tard pour intervenir. L'homme d'Etat qui aurait voulu se mettre en travers, passerait aujourd'hui pour un grand homme ; mais alors il eût passé pour un traître et la race semble morte parmi nous des gens qui préfèrent les gloires de l'avenir aux sécurités du présent.

L'incident Lebrun-Renaud

M. Poincaré communique au *Temps*, avec prière de la publier, la lettre suivante qu'il a adressée avant hier au *Petit journal* :

Paris, 1^{er} décembre 1898.

« Monsieur le Rédacteur en chef, » Dans un article intitulé : « Les Erreurs de M. Poincaré », le *Petit Journal* prétend rectifier certaines des affirmations que j'ai produites lundi à la tribune de la Chambre.

« Je croyais m'être expliqué assez clairement pour éviter tout malentendu ; mais puisqu'il faut préciser, je précise.

« J'ai dit et je répète que le général Mercier, ministre de la guerre, n'a pas mis ses collègues au courant des aveux qui avaient été faits par le condamné après sa dégradation.

« J'ai dit et je répète que le capitaine Lebrun-Renaud, appelé chez M. Dupuy, président du conseil, pour s'expliquer sur les conversations que lui prêtaient les journaux, n'a pas parlé de ces aveux.

« M. Dupuy m'a aujourd'hui encore confirmé l'exactitude de mes souvenirs, et je connais assez sa loyauté pour être convaincu qu'il donnera les mêmes renseignements que moi devant la cour de cassation s'il est cité en témoignage.

« Ce n'est qu'en 1897, que M. Dupuy et moi nous avons entendu parler du rapport fait verbalement en 1895 par le capitaine Lebrun-Renaud à ses chefs et consigné par écrit près de deux ans plus tard.

« Je n'ai élevé et je n'élève aucun doute sur la valeur de cette attestation. Ce n'est pas à moi d'en apprécier la portée. Je maintiens seulement tout ce que j'ai affirmé, et loin d'être en contradiction avec M. Dupuy, je suis sûr de n'avoir rien dit dont il ne soit prêt à certifier la sincérité.

« J'attends de votre courtoisie la publication de cette lettre, et vous prie, etc.

« R. POINCARÉ

Une interpellation

M. Paschal Grousset vient d'adresser la dépêche suivante à M. de Freycinet :

« Paris, 3 décembre.

« Monsieur le Ministre de la guerre, » J'ai l'honneur de vous faire connaître que je me propose d'interpeller le gouvernement sur les manœuvres criminelles des fonctionnaires ou ci-devant fonctionnaires du ministère de la guerre en rapports personnels avec un journal royaliste, qui, après avoir mêlé l'empereur allemand par un faux à la procédure ouverte contre le capitaine Dreyfus, mettaient aujourd'hui en cause l'ambassade russe et l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

« Veuillez agréer, etc.

» Paschal GROUSSET. »

Au reçu de cette notification, M. de Freycinet a envoyé son secrétaire particulier, M. Bonniols, demander au député de la Seine de vouloir bien lui préciser les points sur lesquels repose son interpellation.

M. Paschal Grousset a fourni les indications qui lui étaient demandées, en ajoutant qu'il laisserait à M. le ministre de la guerre le temps nécessaire pour son enquête, et qu'en conséquence il ne déposerait pas son interpellation avant jeudi ou vendredi prochain.

Le *Gaulois* se défend d'être, comme le pourrait faire supposer une histoire racontée hier par le *Siècle*, le journal royaliste visé par cette interpellation. Jamais, en effet, le *Gaulois* n'a mis en cause ni l'empereur allemand, ni l'ambassade russe, ni son attaché militaire le général Fredericksz, et si l'on se rapporte au démenti publié à ce propos dans l'Agence Havas, il est facile de constater que celui-ci visait « un journal du soir ».

Le dossier secret

Le *Petit Journal* se dit en mesure d'affirmer que le gouvernement a décidé de la façon la plus formelle que seuls les membres de la cour de cassation pourraient prendre connaissance des pièces du dossier secret.

Le capitaine Guignet doit se rendre à la Cour de cassation et lire à la chambre criminelle les pièces dont celles-ci exigera la communication. Ordre lui a été donné de ne laisser aucune pièce à la cour, de même que le greffier ne pourra pas prendre copie de la déposition du capitaine.

Retour de Dreyfus

Le *Soir* annonce que le retour de Dreyfus est chose décidée et que le prisonnier de l'île du Diable prendra le paquebot qui part le 3 janvier prochain de Cayenne.

AFFAIRE PICQUART

Un grand meeting en faveur du colonel Picquart avait été organisé samedi soir, salle du Grand-Orient, rue Cadet, sous la présidence de M. Duclaux, membre de l'institut.

Dès huit heures et demie, la salle étant comble, les retardataires ont organisé une manifestation devant les bureaux de la *Libre Parole* et de l'*Intransigeant*. Des discours en plein air ont été prononcés.

Au meeting, MM. Buisson, Reinach, A. Allemane, Anatole France ont pris la parole.

Un ordre du jour a été voté exprimant l'admiration de l'assemblée pour Picquart.

A la sortie, les assistants se sont partagés en deux groupes qui se sont rencontrés avec des manifestants d'opinions opposées. Des coups ont été échangés, le calme ne s'est rétabli que vers 1 h. du matin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre 1898

On vote 10.000 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire de Puvion de Chavannes.

On prend en considération la proposition de M. Bary, tendant à déclarer jours fériés les lundi 26 décembre 1898 et 2 janvier 1899, Noël et le Nouvel An tombant cette année un dimanche.

L'élection Langlais est annulée. On s'occupe de l'élection Bartissol. M. Isnard rapporteur demande l'annulation, qui est combattue par M. Dulau.

M. Vival, président de la commission, soumet à son tour les conclusions du rapport. Le rapport dit notamment que M. de La

Chapelle, secrétaire particulier de M. Méline, aurait versé une somme d'argent à M. Bartissol.

Ces mots déclenchent une tempête. MM. Salis, Aynard, Dujardin-Beaumez et plusieurs autres s'interpellent de leur place. Les membres de l'extrême gauche s'investissent avec les membres du centre. On crie : « La parole à M. Barthou ! Que M. Barthou vienne s'expliquer ! »

M. le Président agite violemment la sonnette. Le calme est long à se rétablir.

M. Vival explique que la commission a été unanime dans ses conclusions, que l'enquête a été des plus régulières, et prie la Chambre de les adopter.

En terminant, l'orateur dit que les journaux de M. Bartissol soutenaient que la commission d'enquête est composée d'individus ayant fait à la Chambre leur apprentissage de cambriolage.

Voilà, ajoute-t-il, comment on respectait vos élus. Je demande le vote de nos conclusions pour cause de salubrité publique. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La clôture est prononcée. L'élection est annulée et le dossier renvoyé au ministre compétent.

L'amiral Rieunier pose une question au ministre de la marine au sujet de l'avancement des officiers.

M. Lockroy dit que le régime du bon plaisir est passé. C'est l'avis de la Chambre et l'incident est clos.

Sénat

Séance du 5 décembre 1898

Le Sénat a discuté aujourd'hui la proposition Waldeck-Rousseau, demandant de définir législativement les pouvoirs judiciaires.

L'urgence est repoussée par 129 voix contre 125.

On adopte une proposition de M. Strauss sur la suppression de la publicité des exécutions capitales.

INFORMATIONS

L'élection Thomson

Les députés membres de la commission chargée de l'enquête sur l'élection de M. Thomson, et M. Lemoigne, rapporteur du budget de l'Algérie, sont arrivés à Alger avant-hier par le paquebot *Eugène Pereire*. Seuls, MM. de Lanessan et Bozérian, retenus en France, n'étaient pas au nombre des arrivants.

Les bijoux de M^{me} Carnot

La vente des bijoux de M^{me} Carnot avait attiré chez Georges Petit, à Paris, une foule considérable. A trois heures, M. Paul Chevallier, commissaire-priseur, désignant les bijoux déposés sur la table, a annoncé qu'il y avait acquéreur pour une somme de 120,000 francs. Aucune surenchère ne se produisant, les bijoux (collier et boutons d'oreilles) ont été adjugés à ce prix.

L'acquéreur ne s'est pas fait connaître.

Le bruit court que c'est la famille de la généreuse testatrice qui a fait racheter les bijoux.

De son côté, la *Fronde* croit savoir que le généreux enchérisseur est M. Chiris, sénateur, beau-père de M. Ernest Carnot.

Inauguration du monument Charcot

L'inauguration du monument Charcot, à l'entrée de la Salpêtrière, a eu lieu dimanche matin à 10 heures.

Des discours ont été prononcés par MM. Brouardel, Navarre, Raymond et Georges Leygues.

Ce dernier a remis la croix de la Légion d'honneur au docteur Gombault.

Tentative de vol au ministère des colonies

Des malfaiteurs ont tenté, dans la nuit de dimanche, de s'introduire dans les bureaux du ministère des colonies, dans le but probable de s'emparer de documents intéressants.

Les malandrins, qui avaient pénétré dans la cour de ce ministère en escaladant la grille, se trouvaient devant une petite porte donnant accès dans les bureaux, quand ils aperçurent tout à coup le gardien qui, un falot à la main, commençait sa ronde de nuit.

Les malfaiteurs rétrogradèrent et coururent se réfugier dans une voiture chargée de fils téléphoniques. Mais ils avaient été aperçus par le gardien, et comme celui-ci faisait un circuit pour couper la retraite aux rôdeurs qui ne pensaient pas avoir été découverts, un de leurs complices, qui faisait le guet dans la cour du Carrousel, leur donna vite l'éveil en sifflant de certaine façon. Les bandits déguerpirent au plus vite.

Mais comme ils escaladaient la grille avec

une agilité sans pareille, le gardien qui s'était mis à leur poursuite tira sur eux plusieurs coups de revolver sans les atteindre.

Des gardiens de la paix, attirés par le bruit des détonations, accoururent immédiatement et, mis au courant des faits, se mirent à la poursuite des fuyards. Mais ceux-ci étaient déjà loin.

Cette singulière affaire fait beaucoup parler au pavillon de Flore, où l'on croit que les malfaiteurs cherchaient à voler autre chose que de l'argent ou des cartes.

A Madagascar

M. Guillain, ministre des colonies, a donné des ordres pour que dix médecins et un certain nombre d'infirmiers prennent passage sur le paquebot des messageries maritimes qui partira samedi prochain de Marseille pour Majunga. Ces médecins et ces infirmiers vont soigner les pestiférés de Tamatave. Le service de cette délégation est placé sous la direction de M. Thiroux, médecin de la marine, attaché depuis deux ans, à l'Institut Pasteur. Il emporte avec lui de grandes provisions de serum et des appareils de désinfection récemment acquis par le ministère des colonies.

Une dépêche de Tananarive, reçue au ministère des colonies, dit que le général Gallieni a pris des mesures très sévères pour le complet isolement de toute la zone contaminée par le fléau.

Au Maroc

Horrible carnage

Une correspondance adressée d'Aïn-Sefra au journal *l'Echo d'Oran* raconte une scène de carnage inouïe qui se produisit à la frontière marocaine, entre Djenienbouresg et Ischa, à environ 30 kilomètres de l'entrepôt franc de Djenien.

Deux tribus avaient juré de s'exterminer; celle des Beni-Guils surprit la tribu ennemie des Beni-Djids et la réduisit à néant. On évalue à 300 le chiffre des morts. Des vieillards ont été égorgés. Des femmes, sur le point de devenir mères, ont été éventrées. Des jeunes filles et des enfants ont été emmenés en captivité. Les fuyitifs de la tribu des Beni-Djids ont été poursuivis pendant plusieurs étapes jusqu'en deçà de Figuig et exterminés.

Les Beni-Guils sont des Marocains nomades et féroces auxquels ont attribué la plupart des crimes de la contrée.

L'incident italo-marocain

L'incident qui avait surgi à Mazagran entre l'Italie et le Maroc est complètement résolu. Un agent d'affaires marocain, au service d'une maison italienne, illégalement emprisonné, et dont on contestait la qualité de protégé italien, a été mis en liberté, ainsi que deux autres protégés italiens arrêtés dans les mêmes conditions à l'intérieur.

L'expédition Andrée

Le bruit court à Stockholm qu'un mécanicien a trouvé dans l'Oural une bouteille contenant un feuillet écrit par Andrée. L'explorateur, dans ce feuillet, annonçait que son ballon traversait les monts Ourals. Cette trouvaille a causé une grande émotion à Stockholm; elle en causera une pareille à Paris et dans le monde civilisé.

En Tunisie

Mort de Taïeb-Bey

Le prince Taïeb, frère du bey de Tunis, est mort à Ariana, près de Tunis. Il était malade depuis longtemps. Selon la règle tunisienne, le prince Taïeb était l'héritier présomptif du bey. Ce titre passe au prince Mohamed, fils aîné du bey actuel. C'est un prince intelligent, d'un esprit large et cultivé.

Espagne

Les journaux de Bilbao parlent de la découverte d'un dépôt d'armes récemment établi par les carlistes au milieu de la campagne; ce dépôt contenait 396 fusils.

A la suite de cette découverte, quelques carlistes ont été arrêtés.

Une dépêche de Tamarite au *Liberal* dit que la gendarmerie a été concentrée dans la ville, dans la crainte que l'ordre ne soit troublé.

D'autres dépêches de Valence annoncent que des colonnes de troupes ont commencé, hier, à parcourir le territoire de la province de Castellon, par mesure de précaution.

Les carlistes se proposent de publier, à Bayonne, un journal rédigé en français et en espagnol.

La *Correspondencia* déclare que le gouvernement a pris de nouvelles mesures de précaution en présence des agissements carlistes.

Tirages financiers

Obligations Ville de Paris 1898

Le numéro 471,923 gagne 200,000 fr.

Le numéro 477,828 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :

369,850 — 134,245 — 654,960 — 218,823

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5 000 fr. :

672,039 — 516,415 — 77,934 — 447,773

Quarante numéros sont remboursés par 1,000 fr.

Communales 1879

Le numéro 812,243 gagne 100,000 fr.

Le numéro 368,483 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

614,762 — 566,717 — 742,196 — 633,915

71,669 — 587,933

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr. :

Communales 1880 et 1884

Le numéro 291,437 gagne 100,000 fr.

Le numéro 442,705 gagne 25,000 fr.

Les six numéros qui suivent gagnent chacun 5,000 fr. :

311,744 — 234,576 — 311,741 — 724,907

747,902 — 45,237

Quarante-cinq numéros sont remboursés par 1,000 fr. (1880) :

Communales 1891

Le numéro 246,834 gagne 100,000 fr.

Le numéro 97,387 gagne 10,000 fr.

Le numéro 238,615 gagne 5 000 fr.

Vingt numéros sont remboursés par 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement judiciaire

Dans le mouvement qui vient de paraître, nous relevons les nominations suivantes : M. Saint-James, président du tribunal civil de Floirac, est nommé président à Gourdon, en remplacement de M. Zeglicky, précédemment nommé juge près le tribunal civil de Toulouse.

M. Tarrius, juge suppléant à Figeac, est nommé juge à Uzès

Mines

Par arrêté du 26 novembre, M. P. de Boisfleury, élève ingénieur des mines, déclaré hors de concours, a été chargé du service du sous-arrondissement minéralogique de Rodez, en remplacement de M. Gardan, appelé à un autre poste.

Le mandat-carte

Les frais de mandats-poste. — Importantes diminutions. — Paiement à domicile

On sait que depuis le 1^{er} novembre le droit à percevoir sur les mandats-poste à l'intérieur du territoire a subi une importante modification. Il est ainsi fixé :

Jusqu'à 20 francs, 0 fr. 05 par 5 francs ou fractions de 5 francs ;

De 20 fr. 01 à 50 francs, 0 fr. 25 ;

De 50 fr. 01 à 100 francs, 0 fr. 50 ;

De 100 fr. 01 à 300 francs, 0 fr. 75 ;

De 300 fr. 01 à 500 francs, 1 fr.

Au-dessus de 500 francs, 1 fr. pour les premiers 500 fr. et 0 fr. 25 en sus par 500 fr. ou fractions de 500 fr. excédant.

Ce droit, autrefois fixé uniformément à 1 pour cent du montant de l'envoi, a subi, on le voit, d'une manière générale, une importante réduction.

On a objecté, il est vrai, que cette réduction est sans effet pour les mandats au-dessous de 25 francs et que le droit perçu sur les mandats de 1 à 4 fr., de 6 à 9 fr., de 11 à 14 fr., de 16 à 19 fr., de 21 à 24 fr., a été relevé.

Cette objection est juste. Elle provient du fait que toutes les perceptions seront, pour les mandats de ces catégories désormais forcées au 1/2 décime.

Quelle réduction que soit l'augmentation provenant de ce forçement, elle se trouve justifiée par la nécessité de récupérer au moins le prix de revient d'un mandat ordinaire, avec établissement d'une souche et d'un récépissé qui représente une dépense de 7 centimes 1/2 par opération.

Jusqu'à ce jour donc le Trésor était en perte pour les mandats au-dessous de 8 fr. et ne

commençait à recevoir une légère rémunération que pour les mandats supérieurs.

L'importante diminution de taxe admise pour les envois d'argent de plus de 25 francs n'aurait jamais pu être consentie sans un léger relèvement pour les envois de valeur inférieure.

Mais l'administration des postes et des télégraphes n'a pas cependant voulu, comme on l'a dit, que les expéditeurs de petites sommes fussent lésés dans leurs intérêts.

C'est dans ce but qu'elle a récemment abaissé le droit à percevoir sur les bons de poste et que de nouvelles coupures ont été créées en vue de faciliter toutes les combinaisons pour les envois inférieurs à 20 fr. Grâce à cette innovation les envois par bons de poste de 6, 7, 8, 9 et 10 francs, pour lesquels il était perçu précédemment un droit de dix centimes ne coûteront plus que cinq centimes. En outre, le droit de vingt centimes applicable au bon de 20 francs a été ramené à dix centimes.

L'emploi si commode des bons de poste constitue donc pour l'envoi des faibles sommes une économie en même temps qu'une facilité et un gain de temps appréciable, l'achat d'un bon de poste n'étant pas plus compliqué que l'achat d'un timbre-poste et permettant d'éviter toute attente aux guichets des bureaux.

Un avantage nouveau pour le public résulte de la création d'un *mandat-carte*, soumis au même tarif que le mandat ordinaire, mais qui peut être acheminé sans frais, à destination par le service même des postes et sans que l'expéditeur ait à s'en préoccuper.

Moyennant une simple taxe de factage de 10 centimes, il est payé à domicile dans toute la France.

Le recto du mandat-carte est réservé aux indications relatives à la somme à payer ainsi qu'aux nom et adresse de l'expéditeur et du destinataire.

Le verso comporte un coupon gratuit de correspondance qui est détaché du mandat et remis au destinataire en même temps que lui est payée par le facteur la somme qui lui revient.

Au reste, ce coupon porte le montant du mandat, le nom et l'adresse de l'expéditeur, la date d'envoi, le timbre du bureau d'émission, ainsi que le tarif des droits et l'indication suivante : « Le verso est réservé à la correspondance. »

Avec l'emploi de ce mandat spécial, l'expéditeur fait donc l'économie des frais d'envoi et de correspondance, et, moyennant la faible surtaxe de 10 centimes, évite l'obligation, si désagréable souvent, à la campagne, d'avoir à se rendre au bureau de poste pour en toucher le montant.

L'ensemble de ces mesures : abaissement des droits à percevoir et création du mandat-carte, constitue une amélioration dont le public a pu apprécier certainement l'importance et qui, par la suite, sera très bien accueillie.

CAHORS

Société agricole et industrielle du Lot

On nous remet aujourd'hui, 6 décembre, à 3 h. 40 du soir, le compte-rendu de la séance de cette société qui a eu lieu le 1^{er} courant.

C'est nous mettre dans l'impossibilité absolue de publier ce compte-rendu aujourd'hui... ce qui n'est pas le cas de l'un de nos confrères !

Nous protestons énergiquement auprès de M. Rey, président, contre cette façon de procéder.

Conférence

M. Cahier a donné, samedi soir, à la Mairie, sa deuxième conférence.

Il a traité de la détermination du degré d'alcool d'un vin.

M. Cahier a su rendre attrayant le développement de ce sujet quelque peu aride, et le public a paru fort intéressé par les diverses expériences qui ont été faites par le distingué professeur de l'école normale.

En terminant, M. Cahier a dégagé le côté pratique de sa causerie. Les appareils que vous avez vu fonctionner ce soir, a-t-il dit, sont des appareils excellents qui ont un défaut capital : ils coûtent très cher et ne sont pas, par suite, à la portée de toutes les bourses. Je vais, poursuit-il, vous indiquer le moyen de fabriquer, à peu de frais, un appareil qui donne d'aussi bons résultats.

M. Cahier fait, en effet, fonctionner de-

vant ses auditeurs un appareil d'une simplicité remarquable et sur la fabrication duquel il fournit des renseignements suffisants pour que tous ceux qui l'ont écouté puissent en fabriquer un semblable. Cet appareil coûte 50 sous environ ; avec le thermomètre et l'alcoomètre indispensables, c'est un total de 5,50 à 6 francs. On voit que le prix est modique.

Cette causerie de science pratique a été fort goûtée du public qui ne saurait trop remercier le conférencier de la peine qu'il prend pour l'instruire en l'intéressant. . nous allons dire en l'amusant !

Voici le résumé fidèle de cette conférence :

Déterminer le degré d'alcool d'un vin, c'est chercher la quantité d'alcool qu'il y a dans 100 parties de vin, et dire qu'un vin pèse 10°, c'est dire que 100 litres de ce vin renferment 10 litres d'alcool pur.

Les appareils employés pour trouver le degré d'alcool d'un liquide alcoolique sont fondés sur des principes très différents. Les trois types les plus connus sont : I. L'œnomètre capillaire, basé sur la différence d'ascension de l'eau et de l'alcool pur dans un tube capillaire gradué. C'est un appareil simple, mais délicat à manier et dont les indications sont peu exactes.

II. — Les Ebulliomètres ou ébullioscope, dont le plus perfectionné est l'ébullioscope Maligand, fondés sur la différence des températures d'ébullition de l'alcool et de l'eau. L'alcool bout à 78°,15 et l'eau à 100° centigrades sous la pression d'une atmosphère. L'emploi de l'ébullioscope Maligand est facile et rapide ; mais ses indications sont parfois inexactes dans le dosage des vins jeunes et chargés en couleur. Les substances dissoutes dans le vin, la matière colorante, etc., modifient sensiblement la température d'ébullition du vin. La régie n'accepte pas ses indications.

III. — Les instruments, comme l'alambic Salleron, qui séparent l'alcool du vin par distillation et où l'on pèse le degré d'alcool avec un flotteur spécial gradué, l'alcoomètre. A la même température, un litre d'eau pèse 1.000 gr. et un litre d'alcool 800 gr. environ. L'alcoomètre s'enfonce d'autant plus que le degré d'alcool est plus élevé, c'est-à-dire que le liquide est plus riche en alcool et par suite plus léger.

Il faut quatre choses pour doser l'alcool d'un vin par cette méthode :

Un appareil distillatoire, facile à faire avec un ballon et un serpentin en verre ou en étain ; un vase étroit et long pour mesurer le vin, recueillir l'alcool et faire flotter l'alcoomètre, ce vase peut être une éprouvette en verre ou un flacon étroit ; un alcoomètre et sa table de correction ; un petit thermomètre.

Manière d'opérer. — La quantité de vin à distiller doit s'élever jusqu'à 2 cent. environ du sommet de la mesure. Marquer très exactement le niveau du vin dans cette mesure avec un trait de lime ou un peu de papier gommé. Le vin versé dans le ballon est chauffé lentement. Il faut bien refroidir le serpentin avec de l'eau pour éviter toute perte d'alcool. On arrête la distillation (pour les vins du Lot) quand le liquide distillé est égal à la moitié du vin employé. Ajouter de l'eau distillée ou de l'eau de pluie pour remplir la mesure jusqu'au niveau marqué, agiter pour mélanger l'eau et l'alcool. Placer à la fois l'alcoomètre et le thermomètre dans le liquide distillé et noter avec soin les degrés marqués par les deux instruments. Chercher, dans la table de corrections qui accompagne l'alcoomètre, les colonnes correspondant aux indications des deux instruments. Le dosage réel est le nombre qu'on trouve à la rencontre des deux colonnes.

Deux précautions indispensables. — Les indications de l'alcoomètre ne sont exactes que si la tige de cet instrument est bien débarrassée de toutes matières grasses. Il faut donc éviter de le toucher avec les doigts dans la partie médiane de la tige, et il est bon de la nettoyer avec un peu d'eau de cristaux et un linge fin avant l'opération.

Pour faire la lecture du degré prendre la division de l'alcoomètre qui correspond à la partie plane de la surface du liquide et non le niveau du liquide qui s'élève autour de la tige ou des parois de la mesure.

Ponts et Chaussées

Par décision de M. le Ministre des travaux publics, les commis des ponts et chaussées dont les noms suivent ont été élevés :

- MM. Jouve, Henri, à la 1^{re} classe.
- Bastide, Jean, id.
- Bès, Joachim, id.
- Granet, Louis, à la 2^e classe.
- Grangié, Emile, à la 3^e classe.

Ces avancements auront leur effet à dater du 1^{er} octobre 1898.

Ecole de la rue Fénelon

COURS D'ADULTES

Les cours d'adultes organisés à l'école primaire de la rue Fénelon ont commencé samedi dernier 3 décembre.

Plusieurs jeunes filles, désireuses de s'instruire, ont assisté à la leçon de français qui a été faite par la directrice.

Mercredi soir, de 5 à 6 h. une leçon d'arithmétique et de comptabilité pratique sera donnée par M^{lle} Salon.

Samedi soir, à la même heure, exercices de composition française par madame Brunet.

On fera connaître ultérieurement le sujet traité par madame Guiraud.

A la gare

M. Delcaillau, chef de gare de Brive, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Le Clech, chef de gare de Cahors, qui est nommé à Capdenac. C'est pour ce dernier un avancement sérieux dont nous sommes heureux de le féliciter.

Nous souhaitons la bienvenue à son successeur.

Concours musical

Dans sa séance du 3 courant, la commission administrative de l'Orphéon a pris l'initiative d'organiser un grand concours musical en 1899.

Ce concours aura lieu au moment des fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire les 21 et 22 mai prochain.

De grandes fêtes seront organisées à l'occasion de cette solennité musicale, fêtes où ne manqueront aucune des attractions du jour.

Le samedi 20 mai sera donné au théâtre un concert de gala, avec le concours de notre compatriote Mouliérat, et d'autres de ses camarades de l'Opéra-Comique, qui ont aussi promis leur concours.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de novembre dernier pour la boucherie cadurcienne :

Boeufs, 75, pesant 47,505 kilos ; vaches, 28, dont 21 pour la troupe, pesant 11.819 kilos ; moutons, 615, pesant 19.677 kilos ; veaux, 162, pesant 15,262 kilos ; porcs, 52, pesant 6,920 kilos ; cheveaux et mulets, 5 ; soit au total, 937 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Mort subite

Samedi soir, vers les cinq heures, au moulin de Saint-Georges, le sieur Jacques Merly, meunier à Montdoumerc, chargeait sur sa charrette des sacs de farine. Tout à coup, il devint pâle et chancela. Un de ses camarades, qui l'aidait dans sa besogne, l'a retenu dans ses bras, mais Merly ne donnait déjà plus signe de vie.

Le docteur Valat, immédiatement appelé, n'a pu que constater le décès.

D'après les renseignements recueillis, Merly aurait succombé à une affection congénitale du cœur.

Pauvre folle

Dimanche matin, à 7 heures, à l'arrivée du train de Paris, sur la réquisition du chef de gare de Cahors, la police a conduit à l'hospice une jeune fille, Virginie Fontanié, âgée de vingt-cinq ans environ, disant être domestique à Paris, rue Frédéric Bastia, 7, chez M^e Deplante, avocat.

Cette fille, qui était atteinte d'aliénation mentale, ne pouvait sans danger continuer seule sa route sur Rodez où elle se rendait auprès de sa famille.

Accidents

Le 1^{er} décembre, jour de foire à Cahors, le sieur Augustin Besse, pâtissier à Mercuès, rentrait à une heure assez tardive chez lui en voiture et en compagnie des époux Noël Molles.

Ayant, nous assure-t-on, dégusté trop copieusement le vin capiteux de Cahors, Besse menait sa voiture à une allure tellement désordonnée qu'elle se renversa dans le viaduc de Mercuès. Lancé sur la voie publique, Besse a eu dans sa chute les deux poignets démis. Quant aux époux Molles, ils auraient été tellement contusionnés, que leur vie, assurément, serait en danger.

Samedi soir, vers onze heures, le nommé Micas, âgé de quarante-deux ans, marchand de toile, place du marché, rentrait chez lui lorsque, ayant fait un faux pas, il fit une chute dans l'escalier et en tombant se fendit le crâne.

M. Fournié, pharmacien, place du Marché, immédiatement appelé, a donné les soins nécessaires à Micas.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « L'hôtellerie sanglante. »

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — *Marché-foire aux vins.* — Samedi trois décembre 1898 a eu lieu à Duravel le premier marché-foire aux vins de notre département. Une grande affluence de viticulteurs de la région y avaient apporté les échantillons de leurs produits. Tous les anciens crus de la côte du Lot figuraient à cette exposition. Les cantons de Luzech, Puy l'Evêque, Catus et Cahors y étaient dignement représentés.

1,760 hectolitres de vin se sont vendus aux prix variant de 90 à cent francs la barrique de 225 litres non logé.

Le succès de ce premier début nous paraît d'excellente augure pour le marché aux vins qu'organise à Cahors, pour le trois janvier 1899, la Société agricole et industrielle du Lot dans l'ancien établissement de bains du café Tivoli. Nous invitons les producteurs et les acheteurs du département et des départements voisins à s'y rendre.

Accident. — Samedi dernier, vers cinq heures du soir, M. Colanges, âgé de 65 ans, fermier chez M. du Mas, maire de Lacapelle-Cabanac, qui était venu à la foire de Duravel, se disposait à rentrer chez lui, lorsqu'au moment où il montait en voiture le cheval ayant fait un brusque mouvement, Colanges, qui avait le pied sur le marche-pied, glissa et fut projeté à terre.

Dans sa chute, Colanges s'est cassé le bras gauche à la hauteur de l'épaule.

M. le docteur Cassaignes, immédiatement appelé, a réduit la fracture.

LUZÉCH. — Par arrêté en date du 1^{er} décembre, M. Amalric, professeur (3^e classe), à l'école primaire supérieure de Luzech, est nommé professeur à l'école primaire supérieure de Châlons-sur-Saône.

LIMOGNE. — La foire de samedi a été très importante. Le cours des bestiaux avait une tendance à la hausse, principalement sur les bêtes à laine et les porcelets.

Céréales. — Marché bien approvisionné. Blé, 18 fr. l'hect. ; Maïs, 14 fr. l'hect. ; Avoine, 9 fr. l'hect. ; Pommes de terre, 4 à 5 fr. le sac ; Noix, 13 à 14 fr. l'hect. ; Graine de genièvre de 8 à 10 francs les 50 kilogs.

La truffe n'a pas encore fait son apparition, il est à craindre qu'elle sera rare.

Volaille, 0 fr. 60 le 1/2 kilog. ; Œufs, 0,90 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

LATRONQUIÈRE. — *Vols découverts.* — Depuis quelques temps des vols étaient commis au chef-lieu de la commune de Gorses, en linge, en effets de ménage, sans qu'on put découvrir les coupables.

L'auteur de ces vols était une fille de service qui, se trouvant momentanément sans place, a voulu se créer des ressources et.... tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

La justice informe.

Brûlures graves. — Un enfant de 3 ans, dont les parents sont domiciliés à Lavitarelle, canton de Latronquière, s'étant trop approché du foyer, ses habits qui étaient tous en étoffes de coton, ont pris feu instantanément. Malgré de prompts secours l'enfant a été gravement brûlé aux côtés et aux jambes.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Octroi.* — Dimanche dernier, à 2 heures du soir a eu lieu, à la mairie, l'adjudication de l'octroi de la ville. M. Rougié, de Gourdon, a été déclaré entrepreneur pour la somme de 19.830 fr.

Les droits de places n'ont pas eu d'adjudicataire.

Vaccine. — M. le D^r Larroque continuera à vacciner, mercredi prochain à partir de 2 heures du soir à la mairie.

Fanfare. — L'emploi de chef de musique de la fanfare municipale va se trouver vacant à partir du 1^{er} janvier prochain, par suite du départ de M. Guillot, nommé greffier-adjoint à la colonie pénitentiaire du Val-d'Hyèvre (Cher).

SAINT-GERMAIN. — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique à la mairie de St-Germain, le 11 décembre courant, à 3 heures du soir.

Sujet : Alimentation rationnelle des plantes et des animaux.

Le placement idéal est celui qui, à un revenu rémunérateur joint des garanties solides et durables. C'est avec ce double caractère que se présente l'Obligation Novo-Pavlovka, que la Banque Française d'Emission, 8, Place Vendôme, à Paris, met en souscription le 8 Décembre — Cette obligation, hypothécaire, de 150 fr. rapportant 5 0/0 d'intérêts est émise au prix de 148.50.

Comme garanties, la Novo-Pavlovka offre à ses obligataires l'ensemble des bénéfices de ses exploitations houillère et métallurgique et, en outre, une première hypothèque sur ses domaines miniers, sur ses usines et sur ses immeubles.

Comme revenu, elle leur assure un intérêt de 5 0/0, plus une prime de remboursement de 51,50, soit 350/0 environ du prix d'achat.

Ces avantages, véritablement exceptionnels, demandent quelques brèves explications.

Disons tout de suite que la Novo-Pavlovka est une Société essentiellement française, administrée par des Français, parmi lesquels on trouve deux noms qui personnifient l'honorabilité et la compétence technique, M. le Comte de Sesmaisons, ministre plénipotentiaire, Président du Conseil d'administration, et M. Martelet, Ingénieur en chef des mines, officier de la Légion d'honneur, administrateur délégué technique.

La Compagnie possède et exploite dans le bassin houiller du Donetz, en Russie, le plus vaste et le plus puissant d'Europe, une concession de 2.037 hectares contenant plus de 25 millions de tonnes de charbon, d'une valeur de 250 millions de francs, sur lesquels le bénéfice net est de 115 millions.

A cette source de bénéfices elle va joindre — et c'est là le motif de l'émission du 8 Décembre — l'exploitation de gisements de minerais de fer situés dans la région ouraliennne, dont la richesse, au point de vue métallurgique, est bien connue. Elle s'est réservée à cet effet la possession d'un domaine qui, d'après les conclusions de M. l'Ingénieur en chef des mines Martelet, renferme plus de 260 millions de tonnes de minerai de fer d'une teneur en métal de 56 à 63 0/0. Les bénéfices nets de la Compagnie de Novo-Pavlovka dépasseront alors, toujours suivant les conclusions de M. Martelet, 7 millions et demi par an. Le service des intérêts des obligations n'exigeant que 750.000 francs, on voit que la Compagnie pourrait faire face à des engagements dix fois plus considérables.

Dans ces conditions, la souscription aux obligations offertes au public est un excellent placement dans toute l'acception du mot, le souscripteur étant assuré de recevoir un intérêt deux fois plus élevé que celui que rapporte la rente, et de bénéficier finalement d'un accroissement de plus d'un tiers de son capital. Les garanties étant largement suffisantes, nous estimons que l'hésitation n'est pas permise pour ceux qui, parmi tant d'émissions financières, cherchent « la bonne ».

Rappelons que les souscriptions par correspondance sont reçues dès maintenant à la BANQUE FRANÇAISE D'EMISSION, 8, Place Vendôme, à Paris, et 9, rue du Président Carnot, à Lyon.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont très favorables. Les cours sont fermement tenus et le mouvement d'affaires assez suivi.

Le 3 0/0 s'avance à 102 fr. 72 ; le 3 1/2 0/0 à 104 fr. 70.

Le Crédit Foncier se traite à 735 fr. ; le Crédit Lyonnais est demandé à 868 fr. Le Comptoir National d'Escompte à 587 fr. et la Société Générale à 543 fr. La Banque spéciale des valeurs industrielles est en hausse à 238 fr. Le Suez cote 3660 fr.

Les fonds étrangers sont pour la plupart en hausse. Au Comptant, les Ville de Paris 1898 sont recherchées à 436 fr. 50.

En Banque, l'action Novo-Pavlovka est en nouvelle hausse à 145 fr. Les obligations hypothécaires 5 0/0 de la Novo-Pavlovka que la Banque française d'émission 8 Place Vendôme met en souscription le 8 décembre sont l'objet de nombreuses demandes. Les actions de la Banque française d'émission sont demandées à 160 fr. ex coupon de 6 fr. 50 détaché le 1^{er} décembre.

L'Assurance sur la Vie La vraie richesse d'une Compagnie d'assurance sur la vie ne consiste pas dans l'importance de son actif, mais bien dans la différence entre cet actif et la valeur actuelle des engagements en cours. A ce point de vue la Nationale Vie est la première des Compagnies.

Entre deux extrêmes! — Il y aura bientôt 20 ans, les Pilules Suisses étaient prises par un petit nombre de personnes qui connaissent leur vertu. Aujourd'hui, les adeptes de ce produit ne se comptent plus. Cependant, ce serait une utopie de croire que les Pilules Suisses guérissent tous les malades. Pour vous renseigner utilement, demandez la brochure des 1.000 attestations à votre pharmacien et lisez-la.

PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

LE
DRAME DES CHARTREUX

PAR JULES DE GASTINE
PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XVII

La jeune fille qui, depuis le matin, n'avait cessé de pleurer, qui avait le teint pâle et les yeux rougis, et qui avait eu avec son père, après le départ d'Henri Soulac, une scène violente qui avait décuplé sa douleur... La jeune fille, disons-nous, était restée enfermée dans sa chambre sans prendre la peine de s'habiller, de se faire coiffer. Elle était en peignoir, les cheveux dénoués, et, quand on prononça le nom de M. de Cordouan, une émotion si vive s'empara d'elle qu'elle faillit tomber.

L'amiral de Cordouan ! le grand-père !... Peut-être savait-il lui, ce qui s'était passé. Peut-être venait-il lui annoncer la mise en liberté d'Edgar.

Elle dit précipitamment à la domestique :
— Faites entrer l'amiral au salon, et priez-

le de m'attendre quelques secondes.
Puis, à la hâte, elle roula ses cheveux, arrangea son vêtement, et, d'une envolée, traversa les pièces qui la séparaient de celle où le grand-père d'Edgar attendait.

Celui-ci, comme vissé à son fauteuil, s'excusa, dès qu'elle parut, de ne pouvoir se lever-puis il dit :

— Je viens de voir Edgar.
— Dans sa prison ? Il y est encore ?
— Il y est, mademoiselle.
— Mais il en sortira, n'est-ce pas ?
— Qui peut le savoir ?
— Pourtant il est innocent ! s'écria vivement la jeune fille. Ce n'est pas lui qui a commis ce crime infâme !
— Vous ne l'avez pas cru ?
— Jamais ! jamais ! Je l'ai soutenu à mon père... Je le soutiendrai devant tous ? La tête sur le billot, je dirais qu'Edgar est innocent ! car, je le connais bien, moi, Edgar.
— Depuis longtemps ? fit M. de Cordouan.
— Je l'aime, répondit simplement Ariane.
— Souvent l'amour égare.
— Non, non, je ne me trompe pas !
— Et toutes les apparences accusent mon pauvre Edgar.

— Oui, je le sais, fit la jeune fille fiévreuse, toutes les précautions pour le perdre ont été bien prises. Le plan a été habilement combiné, exécuté.

— Vous croyez donc, dit l'amiral, qu'on a voulu faire accuser faussement Edgar ?
— Je ne le crois pas... j'en suis sûre.
— Mais qui ?

— Je ne puis rien dire encore... Mais je m'éclairerai, je vous le jure !

M. de Cordouan l'admirait.
Elle était superbe avec ses grands yeux noirs pleins d'énergie et de feu, son col mince doucement penché et son front limpide qui rayonnait sous le désordre de ses cheveux. A chaque mot qu'elle disait, à chaque geste qu'elle faisait, toute son âme vibrait à travers la mince enveloppe de son corps élégant.

L'amiral comprenait tout l'amour, l'adoration d'Edgar, la douleur que devait éprouver le jeune homme de se voir séparé pour toujours d'une aussi adorable créature.

Il comprenait aussi la passion farouche qui avait pu affoler l'autre, le rival, jusqu'à lui faire commettre le plus odieux, le plus infâme des crimes.

— Elle aussi, pensait-il, elle croit à une vengeance... Elle aussi, elle a le nom du coupable sur les lèvres...

C'est donc vrai ?
Ariane ne disait plus rien. Comme épuisée par l'effort qu'elle avait fait, par le cri qu'elle avait jeté, elle s'était laissée tomber sur un canapé, et toutes ses pensées étaient concentrées en elle. Elle semblait réfléchir profondément, sans doute à ce qu'elle avait dit, au soupçon qu'elle avait laissé échapper.

Ce fut elle pourtant qui la première, rompit le silence.
— Ainsi, dit-elle, vous venez de le voir ?
— Non sans peine.
— Oh ! si je pouvais lui parler, moi aussi ?

— Je crois bien que ce ne soit impossible...
— Si mon père voulait ! un ancien magistrat. Mais il n'y faut pas songer. Il croit Edgar coupable. Il m'a défendu de penser à lui, de prononcer son nom. Et s'il savait que je vous ai reçu...

— Il le saura, dit l'amiral, car je vais l'attendre.
Je n'ai pas l'habitude d'entrer furtivement dans les maisons.

— Oh ! si vous parveniez, fit la jeune fille, à l'intéresser à ce malheureux Edgar. Il souffre, n'est-ce pas ?

— Il souffrait surtout de penser que nous le jugions peut-être comme les autres.

— Dites-lui bien que moi je n'ai jamais eu le moindre doute, malgré le récit des journaux, les affirmations de mon père.

— Il le saura, soyez-en sûre, il le saura que vous l'aviez mieux jugé que moi.
Ariane regarda le vieillard.

— Vous l'aviez cru coupable ?
— Un instant, avant de l'avoir vu, mais dès son regard, dès son premier cri...

— Vous l'aimez moins que moi.
— Je le crois, mademoiselle, dit gravement l'amiral que l'émotion empoignait, et cependant Edgar est tout ce que j'ai de plus cher au monde.

— Sa pensée est le rayonnement de ma vie, dit Mlle de Millanges.

M. de Cordouan lui prit la main et la baisa.
— Ma fille ! murmura-t-il, ma chère fille ! puis, il ajouta d'un ton convaincu, prophétique :
(A suivre.)

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, paraîtra fin décembre.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence, qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès Aujourd'hui souscrire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, en souscription : 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 90.
Le volume sera vendu 2 francs en librairie, à partir du 1^{er} janvier 1899.

Bibliographie

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES
44, — rue Drouot, — 44, Paris

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une Causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux, Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux Patrons découpés. — Une Gravure de Modes colorisée. — Un Courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un Conseil pratique. — Des Devinettes et leurs solutions.

Enfin, une « Planchette trimestrielle, » contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux

ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Le livre des nouvelles. — N° 4

Sommaire : Le journal d'un voleur par Brioux. — Ma première pièce, par Ernest Legouvé, de l'Académie Française. — Le Post-scriptum par Léon de Tinseau.
11, place Pigalle, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson & Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1331, du 5 décembre 1898.

« Numéro spécial consacré à l'Excursion scientifique de « La Nature », dans le Massif central de la France » (causses du Lot, Cantal, Gorges du Tarn), 4 août-16 août 1898. Ce numéro est illustré de 42 photographies. Il contient, en outre, les résultats du « Concours de photographie » organisé par « La Nature », et les titres, table et couverture du deuxième semestre de 1898.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

A VENDRE

Sur la place du Marché

VASTE MAGASIN

Avec grande cave, entresol et grand appartement

S'adresser pour visiter, à M^{me} veuve Berger, Boulevard sud, n° 115.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M^{me} JEAN ESCLAVISSAT

N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER

N° 3. F.-H. ROUGEMONT

N° 4. MAURICE FRESNIEUX
Attaché à la Banque de France

N° 5. M. BOULDOIRE
AURILLAC.

N° 6. M. & M^{me} GUSTAVE BRISSAC
7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.

N° 7. Madame R. BOUSSENARD

N° 8. R.-M. BONVALOT

N° 9. LUCIEN ROUGIER
LICENCIÉ EN DROIT

N° 10. P. SOURDINAIN

N° 11. R. MIRANDOL
BERGERAC (DORDOGNE).

N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT
Sergent-major au 223^e de ligne

N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals

N° 15. Gaston Bergerat

N° 16. Alexandre Decourcelles
Médecin

N° 17. Daniel & Charles Franqueville
BORDEAUX

N° 18. Madame Jean Haudouire
Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquis
Etudiant en Droit

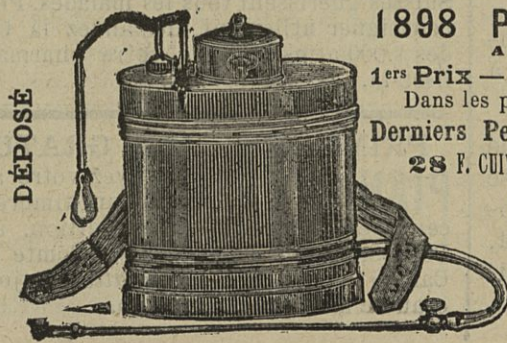
N° 20. H. Bourdier

N° 21. Madame H. Suchet

N° 22. Baptiste Rambrac

N° 23. René Duchesne

N° 24. A. Coulon



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.